

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **29**

Présents : **23**

Pouvoirs : **5**

Votants : **28**

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :

M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, Mme Sylvie PERESSE, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, M. Christophe BERNARD, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, M. Hervé LE GAL, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, Mme Martine LE ROMANCER, M. Sébastien DANIEL, Mme Stéphanie KÉRIHUEL, M. Marc LE POULICHET, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Maëlle LE GOUIC, Mme Julie CRENN, M. Alexandre COULLIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jacques LE NAY donne pouvoir à Gwenn LE NAY
Thierry DELALANDE donne pouvoir à Martine LE ROMANCER
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick MAURISSEAU BERTRAND
Philippe CABOURO donne pouvoir à Stéphanie KÉRIHUEL

Absente excusée :

Valérie COURTET

Madame Lucile TEKAYA a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-10-157 - LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2026-05-081 du 27 mai 2026 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (N° 2026-06-059 à 2026-09-100).

N° 2026-06-059

Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « LA MANIPOPONIE » avec la compagnie LA POUPÉE QUI BRÛLE - le vendredi 17.07.2026 - Animations culturelles - Coût : 1 582,50 € TTC de représentation et 317,98 € de frais annexes.

N° 2026-06-060

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Pascal GALLOU et Madame Nadia GALLOT, AB 14 sise 19 rue du haras.

N° 2026-06-061

Conclusion d'une convention de partenariat d'itinérance avec le THÉÂTRE DE LORIENT – Centre dramatique national de Bretagne - pour 4 représentations du spectacle « ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HÉROS » de Magali MOUGEL - les 15 et 16.10.2026 (représentations scolaires) - Animations culturelles - Coût 2 110 € TTC + 274,30 € TTC de frais d'auteurs.

N° 2026-06-062

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS AMÉNAGEMENT FONCIER OUEST représentée par Monsieur Antoine LE DALL, AD 416 sise rue des chênes.

N° 2026-06-063

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de la SAS AMÉNAGEMENT FONCIER OUEST représentée par Monsieur Antoine LE DALL, AD 412 et AD 419 sises rue des chênes.

N° 2026-07-064

Conclusion d'un marché d'études préalables pour la réalisation d'un lotissement communal avec le cabinet Laurent MARTIN. Coût 8 700 € HT.

N° 2026-07-065

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Nolwenn HELIN, AB 234 sise 34 rue Neuve.

N° 2026-07-066

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Madame Marie CHABRAT, AC 339 sise rue de la Libération (4 Park Kaol).

N° 2026-07-067

Mission « Ordonnancement- pilotage – coordination » pour les travaux de restructuration et d'extension de la mairie - Avenant 1 avec la société BREIZH COORDINATION pour prolonger la mission OPC de 6 mois pour un prix de 10 440 € HT, portant ainsi le marché à 45 240 € HT.

N° 2026-07-068

Conclusion d'un contrat de prestation de service valant autorisation d'occupation du domaine public pour un événement de reconstitution historique antique « LÉGION VIII AUGUSTA » avec l'association HUMAN-HIST au parc de Manehouarn - Du 17 au 20.09.2026 - Animations culturelles. Coût de la prestation : 6 500 € TTC.

N° 2026-07-069

Conclusion de mises à disposition de locaux et d'espaces parkings au profit de PCO - Plouay cycling organisation - dans le cadre des « 4 JOURS CIC DE PLOUAY » - Édition 2026 :

- Parking interne de l'école publique de Manehouarn
- Parking extérieur du parc de Manehouarn
- Ancien centre d'entretien des routes
- Parking extérieur devant la gendarmerie
- Parkings, vestiaires douches des terrains de football
- Salle des sports et parkings adjacents

N° 2026-07-070

Conclusion d'une mise à disposition de locaux et parkings attenants au profit de PCO - Plouay cycling organisation - dans le cadre des « 4 JOURS CIC DE PLOUAY » - Édition 2026 – Pôle culturel Kristen Noguès sis rue de Manehouarn – Période du 27.08.2026 au 30.08.2026

N° 2026-07-071

Conclusion d'un marché d'étude thermique complémentaire pour la mairie avec le cabinet AERIUS pour un montant de 9 750 € HT.

N° 2026-07-072

Restructuration - rénovation énergétique et extension de la mairie. Avenants aux marchés de travaux.

N° de lot / libellé	Attributaires	Localités	€ HT Initial	€ HT après avenant 01	€ HT avenant 02	€ HT	€ TTC	% avenants
01 - Démolitions	SOTRAMA	Lorient (56)	70 516,54 €	77 753,44 €	0,00 €	77 753,44 €	93 304,13 €	10,26%
02 - Démolitions "collecte préservante"	DEM7	Quimper (29)	17 254,80 €	13 870,35 €	0,00 €	13 870,35 €	16 644,42 €	-19,61%
03 - Terrassement - vrd - aménagement extérieurs	LAVAT	Plouay (56)	67 915,01 €	67 915,01 €	0,00 €	67 915,01 €	81 498,01 €	0,00%
04 - Gros œuvre - béton armé - enduits extérieurs	SOTRABAT	Ploemeur (56)	508 495,95 €	519 768,38 €	15 940,64 €	535 709,02 €	642 850,82 €	5,35%
05 - Charpente bois - traitement des bois - bardage	SCOP LOY	Plouay (56)	188 560,80 €	191 241,02 €	0,00 €	191 241,02 €	229 489,22 €	1,42%
06 - Couverture	CLOIREC	Carhaix (29)	55 986,30 €	55 986,30 €	20 504,00 €	76 490,30 €	91 788,36 €	36,62%
07 - Etanchéité	BORIS VAILLANT	Malestroit (56)	73 887,29 €	73 887,29 €	0,00 €	73 887,29 €	88 664,75 €	0,00%
08 - Menuiseries extérieures	REALU	Hennebont (56)	150 666,43 €	150 666,43 €	6 091,50 €	156 757,93 €	188 109,52 €	4,04%
09 - Serrurerie	BRETAGNE METAL	Landévant (56)	23 100,65 €	23 100,65 €	3 656,00 €	26 756,65 €	32 107,98 €	15,83%
10 - Menuiseries intérieures bois	AUDIC	Erdeven (56)	158 315,81 €	158 315,81 €	0,00 €	158 315,81 €	189 978,97 €	0,00%
11 - Agencements intérieurs	AUDIC	Erdeven (56)	20 700,42 €	20 700,42 €	0,00 €	20 700,42 €	24 840,50 €	0,00%
12 - Cloisons sèches - doublages - plafonds - isolation	VIGOT	Guidel (56)	192 000,00 €	192 000,00 €	0,00 €	192 000,00 €	230 400,00 €	0,00%
13 - Plafonds suspendus - isolation	COYAC	Vannes (56)	24 513,19 €	24 513,19 €	0,00 €	24 513,19 €	29 415,83 €	0,00%
14 - Chapes - carrelage - faïence	AN ORIENT GROUP	Lorient (56)	43 431,60 €	43 431,60 €	0,00 €	43 431,60 €	52 117,92 €	0,00%
15 - Sols souples	MOISAN	Pontivy (56)	40 154,26 €	40 154,26 €	0,00 €	40 154,26 €	48 185,11 €	0,00%
16 - Peinture - ravalement extérieur	SRPN	Caudan (56)	67 582,89 €	67 582,89 €	0,00 €	67 582,89 €	81 099,47 €	0,00%
17 - Ascenseur	ORONA SUD OUEST	La Mézière (35)	22 700,00 €	22 700,00 €	0,00 €	22 700,00 €	27 240,00 €	0,00%
18 - Electricité	JC ANDRE	Quéven (56)	161 148,04 €	161 148,04 €	0,00 €	161 148,04 €	193 377,65 €	0,00%
19 - Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation	DAERON	Lorient (56)	161 620,28 €	161 620,28 €	0,00 €	161 620,28 €	193 944,34 €	0,00%
TOTAL OPERATION			2 048 550,26 €	2 066 355,36 €	46 192,14 €	2 112 547,50 €	2 535 057,00 €	3,12%

N° 2026-07-073

Traitement et échange dématérialisé des documents de chantiers – Adhésion à l'offre OPTIMUM PLUS PACK DE 500 DOCUMENTS – DICT.FR pour les collectivités de moins de 10 000 habitants de la société SOGELINK. Coût de la prestation : 1 817,70 € HT.

N° 2026-07-074

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SCI Philippe DRAPPER, AD 292 sise 8 rue du marquis.

N° 2026-07-075

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Henriette FORNER et Madame Marie-José FORNER, AA 250 sise 13 rue du Budo.

N° 2026-07-076

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Benoît ERARD et Madame Delphine BASTIDE, AB 18 sise 22 rue du haras.

N° 2026-07-077

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Tony LE FLOCH et Madame Laetitia DUBOIS, AB 334 sise rue de Poul fetan.

N° 2026-08-078

Convention de mise à disposition de l'espace de l'amicale des retraités du Pays de Plouay de Kerveline au profit du centre médecine du sport - Période du 03.09.2026 au 01.07.2027 (le jeudi de 16h à 17h).

N° 2026-08-079

Convention de mise à disposition d'un espace à France services au profit du centre médecine du sport - Période du 03.09.2026 au 01.07.2027 (le jeudi de 13h30 à 15h30).

N° 2026-08-080

Convention de mise à disposition d'un espace à France services au profit de la mission locale du Pays de Lorient-
Période du 10.08.2026 au 01.07.2027 (les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que jeudis de 9h à 12h).

N° 2026-08-081

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de la SCI ANAIS DE KERWEN,
AI 122 et AI 368 sises 10 rue de Saint Sauveur.

N° 2026-08-082

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété des
consorts LE ROY (Didier et Céline LEROY), AA 11 sise 1 rue du Docteur Berthy.

N° 2026-08-083

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de
Monsieur Christian MARTIN et Madame Christelle MARTIN, AC 283 sise 9 le clos du bourg.

N° 2026-08-084

École élémentaire Manehouarn - extension et transformation du réfectoire en self - avenants aux marchés de travaux.

- L'entreprise **SFB DESAMIANPAGE** titulaire du lot n° 01 « Désamiantage » pour un montant de 4 780 € HT soit 5 736 € TTC ;
- L'entreprise **SOTRABAT** titulaire du lot n° 02 « Terrassement - VRD – aménagement extérieur - démolition / curage - gros œuvre » pour un montant de 596.29 € HT soit 715.55 € TTC ;
- L'entreprise **SCOP LOY** titulaire du lot n° 07 « Menuiseries bois - agencement - rideaux » pour un montant de 410.84 € HT soit 493.01 € TTC ;
- L'entreprise **SOPLAC EUPHONIE** titulaire du lot n° 06 « Cloisons sèches - isolation - faux plafonds » pour un montant de 1 868.26 € HT soit 2 241.91 € TTC ;
- L'entreprise **MOISAN CARRELAGE** titulaire du lot n° 08 « Revêtement des sols - faïences » pour un montant de 1 647.45 € HT soit 1 976.94 € TTC ;
- L'entreprise **ATS COURIO** titulaire du lot n° 10 « Plomberie sanitaire chauffage - ventilation » d'un montant de 3 821.54 € HT soit 4 585.85 € TTC ;
- L'entreprise **LAUTECH** titulaire du lot n° 11 « Électricité - courants faibles » pour un montant de 775.84 € HT soit 931.01 € TTC

N° 2026-08-085

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de
Lorient Agglomération, AK 39 sise 1 rue Jean Brito.

N° 2026-08-086

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de
Lorient Agglomération, AK 140 sise ZA de Restavy - rue Jean Marie Le Bris.

N° 2026-09-087

Régie de recettes accueil des jeunes Plouay n° 113 - modificatif n°3.

N° 2026-09-088

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit
de l'association AMICALE PLOUAYSISSE - SECTION MODERN JAZZ. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-089

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit
du CLUB DE LECTURE. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-090

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit
de l'association FAMILLES RURALES – CHORALE CHANTS VARIÉTÉS. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-091

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association KAS A BARH. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-092

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association LES JEUDIS DE L'AQUARELLE. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-093

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association SKOL AN AMZER DA ZONT PLOUÉ. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-094

Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association SPERED BRO PLOUÉ. Période du 01.10.2026 au 30.09.2027.

N° 2026-09-095

Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux et de services pour une action collective de PMI avec la direction générale adjointe solidarités du Morbihan. Période du 01.09.2026 au 31.08.2029.

N° 2026-09-096

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SAS VILLADIM AMÉNAGEMENT ET PROMOTION représentée par Monsieur Olivier PALIN, AC 323 sise rue de la Libération (1 Park Kaol).

N° 2026-09-097

Conclusion d'un contrat commercial de prestation de portage salarial pour une prestation de sonorisation avec l'entreprise CADRES EN MISSION BRETAGNE - du 19 au 20 septembre 2026 - dans le cadre des Journées du patrimoine - Animations culturelles. Coût de la prestation 1 200 € HT.

N° 2026-09-098

Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété des conjoints Didier, Sylvie et Mireille LE PALABE, AD 107 sise 10 bis rue de Bellevue.

N° 2026-09-099

Conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire de l'esplanade des championnats du monde au profit de l'association MASTERS CAMPING-CARS PLOUAY.

N° 2026-09-100

Conclusion du contrat de redevance n° 2026025784 du progiciel MUNICIPAL (redevance et 2 licences appli mobile) pour la police pluricommunale de la société LOGITUD SOLUTIONS SAS de Mulhouse.
Période du 12 septembre 2026 au 31 décembre 2028. Coût annuel de la prestation 1 000 € HT.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lucile TEKAYA



Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO